

CITY'ZEN

Société à responsabilité limitée
Avenue d'Auderghem 275
1040 Etterbeek
RPM Bruxelles
Numéro d'entreprise 0540.888.133

La "**Société**"

Procès-verbal de l'organe d'administration

Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous faire rapport, conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations, sur l'exercice de notre mandat pour l'exercice financier du 1er janvier 2023 au 31 août 2023.

Les états financiers ont été préparés conformément au Code des sociétés et des associations.

Le 31 août 2023, les administrateurs de la société acquéreuse, à savoir Xior Student Housing NV, ont décidé d'absorber la Société par une fusion par absorption.

La transaction a été effectuée sans aucune rétroactivité comptable et fiscale, et prend donc effet à des fins comptables et fiscales le jour de sa réalisation juridique.

En conséquence, aucune opération effectuée par la Société concernant les biens acquis par Xior Student Housing NV dans le cadre de la transaction, dans la période précédant la réalisation juridique de la transaction, ne sera réputée avoir été effectuée à des fins comptables et fiscales au nom et pour le compte de Xior Student Housing NV.

Suite à cette fusion, la Société cessera d'exister avec effet au 31 août 2023.

Compte tenu de cette fusion, aucune plus-value ou moins-value (différence entre la valeur comptable et le coût de la valeur de l'immeuble) n'a été exprimée sur l'immeuble.

I. COMMENTAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Le total du bilan s'élève à 2.027 KEUR. Une perte avant impôts de 28 KEUR a été réalisée au cours de l'exercice. Le résultat de l'exercice est négatif et s'élève à 28 KEUR. Les fonds propres de la société sont positifs et s'élèvent à 71 KEUR. Les administrateurs proposent d'affecter la perte au bénéfice reporté qui, après compensation, s'élève à 65 KEUR.

II. JUSTIFICATION DES RÈGLES D'ÉVALUATION

Le bilan montre une position de fonds propres de 71 KEUR.

La société a été fusionnée avec Xior Student Housing NV le 31 août 2023.

L'évolution future des unités louées et la poursuite de l'intégration au sein du groupe Xior sont estimées positives, de sorte que la direction estime que les attentes en matière de résultats pour les années à venir sont positives.

III. AUTRES INFORMATIONS

Nous déclarons qu'à l'exception de la fusion, aucun événement significatif affectant le patrimoine et les résultats de la société n'est survenu après la date de clôture du bilan.

La société n'est pas impliquée dans des activités de recherche et de développement.

Aucune action propre n'a été achetée.

La société n'a pas de filiales.

IV. REMARQUES FINALES

Nous vous demandons de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité engagée dans l'exercice officiel de leurs fonctions.

Nous pensons vous avoir donné une image claire de l'exécution de notre mandat au cours de l'exercice écoulé et nous remercions les actionnaires de leur confiance.

Anvers, le 31 août 2023

L'organe d'administration,

Christian Teunissen
Administrateur

Frederik Snauwaert
Administrateur